

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 27/03/13	Dossier complet le 27/03/13	N° d'enregistrement 2013-0335

1. Intitulé du projet

Réorganisation du terminal de Coquelles

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d	Création d'un linéaire inférieur à 3 km: concernée (cf plan Annexe 4).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Agrandissement et réorganisation du terminal fret de Coquelles
Augmentation de la capacité d'accueil de Poids lourds
Amélioration des conditions d'accès au Terminal, création de voiries
Sécurisation du parking, des chargements
Amélioration des conditions d'accès au centre de maintenance pour les employés

4.2 Objectifs du projet

Fluidifier les accès au terminal en améliorant les conditions d'accès des Poids Lourds au terminal, ceci afin de réduire significativement les problèmes de bouchons sur l'A16 pour accéder au terminal.

Ces travaux permettront d'améliorer les conditions de circulation sur cette autoroute et donc la sécurité des usagers.

Cet aménagement est couplé avec la création d'une voie d'accès spécifique dédiée au centre de maintenance, ce qui permet d'extraire ces mouvements de personnel du trafic poids lourds actuel vers le terminal.

La sécurisation du parking prévu a pour objectif de limiter les intrusions, vols et autre problème d'insécurité inhérent aux conditions actuelles d'exploitation du terminal et ainsi répondre aux attentes des clients du terminal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévoient :

- l'augmentation de la capacité du parking poids lourds de 150 à 370 places
- la création de voies de stockages des camions sur 7 files en amont des points de péage (pour éviter les remontées de camions sur l'A16)
- l'augmentation de la capacité (meilleurs débits, moins de files) des péages, de 4 à 6 voies
- la création de sanitaires liés à l'augmentation de la capacité du parking
- la création des réseaux d'assainissement, d'éclairage, réseaux électriques liés aux aménagements et à ses équipements (éclairage, vidéoprotection, contrôle d'accès).

Les travaux consiste principalement en la création de voiries destinées à recevoir des poids lourds (voies de circulation, de stationnements, et stationnements proprement dit). L'interface entre les voies poids lourds arrivant au site, les voies poids lourds en sortant (notamment celle provenant du sens Angleterre-France), le parking, l'accès aux dispositifs de contrôles et de paiement vers l'Angleterre est assurée par un giratoire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès des poids lourds s'effectue comme en l'état actuel par l'échangeur n°42a de l'A16. En revanche les véhicules légers du personnel travaillant sur le site passent tant en entrée qu'en sortie par l'accès reliant le terminal fret au boulevard de l'Europe (la liaison actuellement sortante vis-à-vis du site, passe en double sens).

L'usage du parking actuellement totalement gratuit devient payant mais avec une gratuité maximum de deux heures permettant l'accès pour tous à la station Total.

Dans le cas des transports de matières dangereuse, l'usage du parking, est réservé au véhicules ne transportant que les produits et quantités acceptés dans le tunnel sous la Manche.

Le fonctionnement du site reste globalement le même, mais le risque de bouchons remontant vers l'autoroute est nettement mieux maîtrisé par l'augmentation des capacités de stockage de Poids Lourds sur le site (parc de stationnement, files d'attente).

Le site est clos et surveillé par vidéoprotection.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera également soumis à :

- Dossier Loi sur l'Eau (en Autorisation, remblais de zone humide)
- Permis de Démolir (un bâtiment aujourd'hui inusité est à démanteler)
- Permis de construire (petits bâtiments sanitaires, auvent)
- Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'autorisation dans le cadre de la Loi sur l'Eau (art. R214) du code de l'environnement (rubriques remblai de zone humide).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette générale du projet (création / modification de voirie)	10.7 ha
Giratoire	0.225 ha (cf. plan Annexe 4)
Places de parking créées	220 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coquelles

Coordonnées géographiques¹ Long. 50° 55' 39" 47N Lat. 1° 49' 29" 26E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 50° 56' 2" 46N Lat. 1° 49' 34" 36E

Point d'arrivée : Long. 50° 55' 29" 26N Lat. 1° 49' 29" 26E

Communes traversées :

Coquelles

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

1991

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

6.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terminal existant / délaissé de la boucle ferroviaire est classé en ZNIEFF partiellement utilisé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Coquelles (2011)
Plan d'Occupation de Zone Eurotunnel (1991)
Règlement d'Aménagement de Zone Eurotunnel (1991)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 310030087 (IIème génération) Prairie de la Ferme aux trois sapins
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en conformité avec le Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat (PPBE) pris par arrêté préfectoral en date du 15/10/2012

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone dite du "délaissé de la boucle Est" classée en zone humide remarquable au titre du SAGE du Delta de l'Aa et en ZNIEFF.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Mouvement de terrain : recul du trait de côte prescrit le 13/09/2011 PPRn Inondation par submersion marine prescrit le 13/09/2011
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Le secteur n'est pas concerné par ces risques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter toutefois, la présence de la station service Total, concession d'EUROTUNNEL et classé en site BASOL, à proximité du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	pSIC/SIC : Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, Du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple à 2700 mètres à l'ouest
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les conditions de réalisation de chantier, un rabattement temporaire de la nappe alluviale des waterings pourrait être entrepris, limité à la durée du chantier, et géré le cas échéant dans le cadre de la procédure du dossier loi sur l'Eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les conditions de réalisation de chantier, un rabattement temporaire de la nappe alluviale des waterings pourrait être entrepris, limité à la durée du chantier, et géré le cas échéant dans le cadre de la procédure du dossier loi sur l'Eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. Il est prévu de réutiliser des matériaux stockés depuis 10 ans sur le terminal Fret (cf. Annexe 8), limitant au maximum les matériaux d'apport.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'une surface potentiellement utilisée pour le nourrissage et la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Perturbation accrue du fait de l'augmentation du trafic. Des mesures d'accompagnement (convention avec le CSN, cf. Annexes 7 et 14) vont être mises en œuvre et détaillées dans le cadre de la procédure du dossier loi sur l'eau.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va prélever une surface de la ZNIEFF des prairies de la Ferme aux trois sapins (6.6 hectares). Des mesures d'accompagnement (convention avec le CSN (cf. Annexes 7 et 14) vont être mises en œuvre et détaillées dans le cadre de la procédure du dossier loi sur l'eau.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va prélever une surface de la ZNIEFF des prairies de la Ferme aux trois sapins (6.6 hectares). Des mesures d'accompagnement (convention avec le CSN (cf. Annexes 7 et 14) vont être mises en œuvre et détaillées dans le cadre de la procédure du dossier loi sur l'eau.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/ La station service TOTAL, concession d'EUROTUNNEL et située à proximité du projet, est conservée en l'état. Elle fait l'objet d'un arrêté ICPE. 2/ La question du transport de matières dangereuses et leur stationnement au niveau du nouveau parking est prise en compte dans le cadre d'une étude de dangers spécifique dont les résultats sont attendus mi-mars 2013.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitations les plus proches (Fréthun) sont situées à plus de 800 mètres du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz échappements des poids lourds au niveau du terminal. Par contre l'un des effets attendus de la réorganisation étant une disparition des effets d'embouteillage sur l'A16, une contre-balance positive est donc prévisible.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales du terminal renvoyées dans les bassins existants de la zone Eurotunnel (bassins 2 et 3) sans modification des conditions du rejet actuel au canal des Pierettes soumis à arrêté. L'absence d'incidence sera décrite dans le cadre de la procédure du dossier loi sur l'eau.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production d'effluents eaux usées domestiques liés à la création de 2 bâtiments préfabriqués (4 douches + 5 WC). Les eaux sont renvoyés vers le réseau séparatif puis vers la station d'épuration d'EUROTUNNEL (capacité maximum de traitement de 13000 habitants alors qu'elle fonctionne à environ 7000 habitants actuellement). La réserve de capacité est donc suffisante.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. Annexe 14.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
6	- Synthèse de l'état initial (document NBIN-2057-1)
7	- Suivi de l'avifaune du terminal Eurotunnel à Coquelles (62) Année 2007-2008 (document OENV 2125-1, GON), Suivi de l'avifaune du terminal Eurotunnel Année 2003-2004 (GON), Plan de gestion (document OENV-2124-1, établi par le GON)
8	- Extrait étude géotechnique réutilisation des remblais (document OF 460026)
9	- Etude d'impact 1991 et mesures conservatoires
10	- Glossaire
11	- Synthèse Grand public
12	- Etude de Trafic
13	- Tableau des Nomenclatures concernées
14	- AUTOEVALUATION
15	- REGLEMENT ZAC EUROFONNEL, ETUDE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZAC ET ARRETE de création de la ZAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

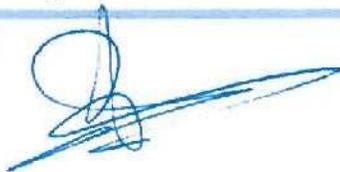
Fait à

Coquelles

le,

27 / 03 / 2013

Signature

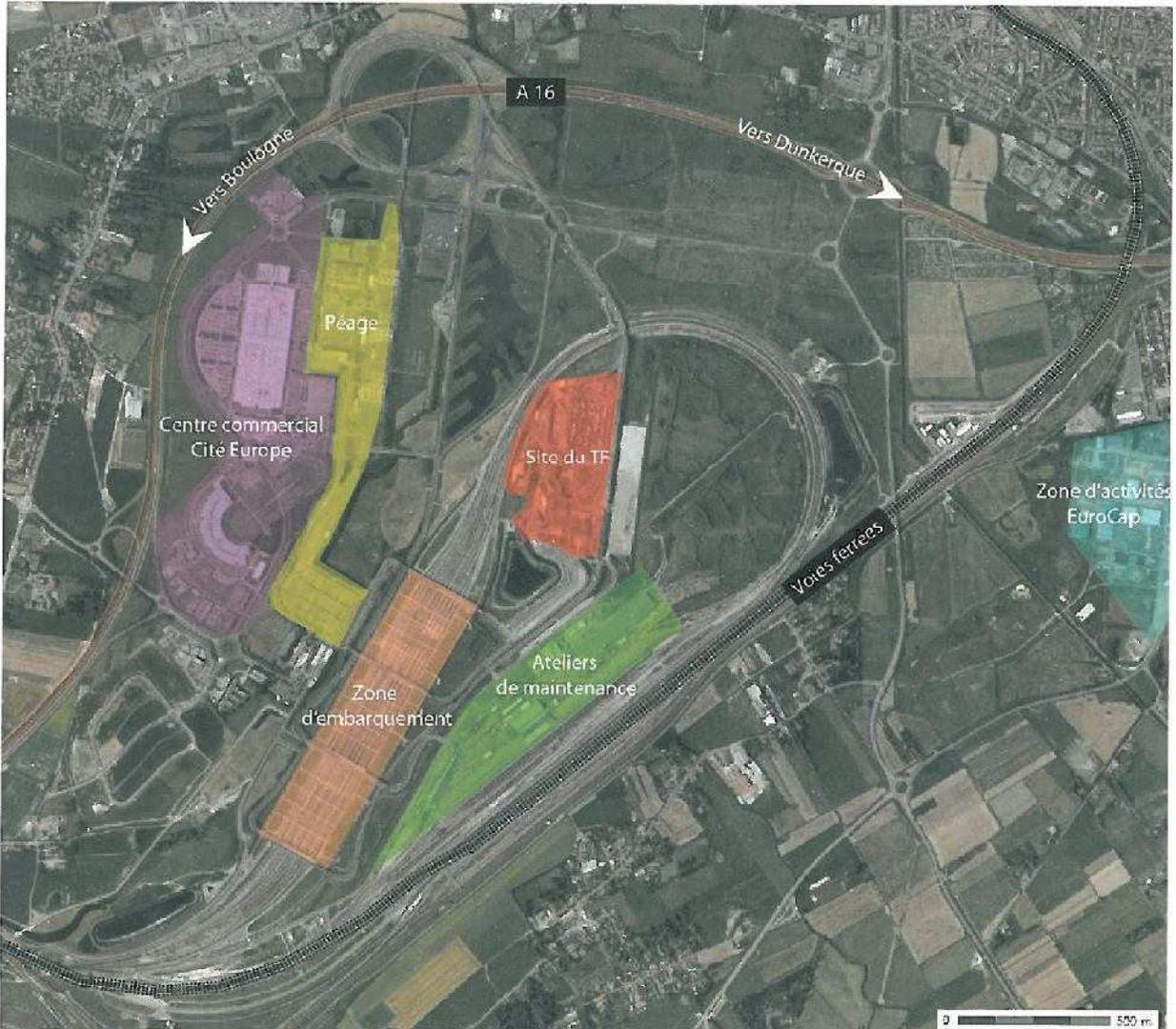


ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION

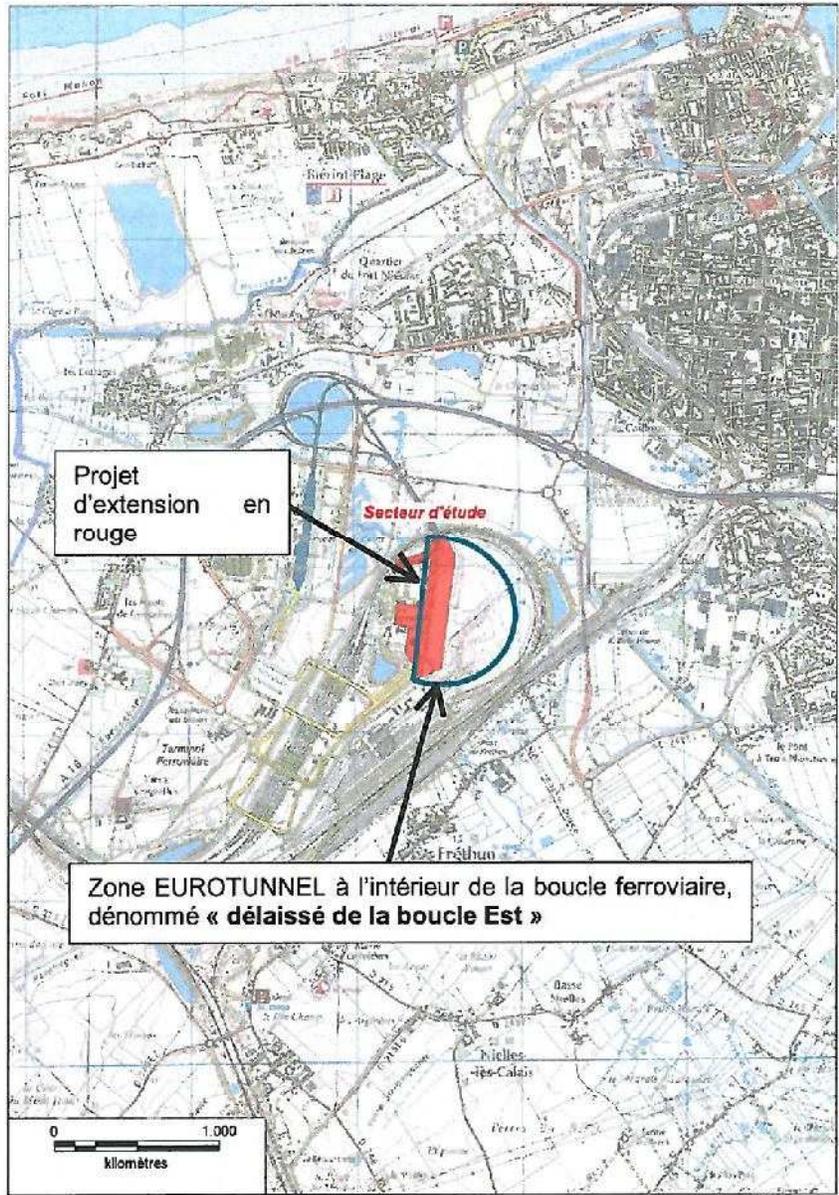
Le site du Terminal Fret (TF) à réorganiser se trouve à proximité des infrastructures routières (A16 notamment) et ferroviaires.

La zone est délimitée :

- Au nord par l'autoroute du littoral (A16),
- A l'ouest par le centre commercial Cité Europe,
- Au sud et à l'est par des installations ferroviaires, propriétés SNCF/RFF.



Plan de situation du Terminal France existant (TF)



Plan de situation du projet d'extension

ANNEXE 3

Photographies du site

1^{ère} partie : le projet dans son environnement proche

La plateforme de travail réalisée lors de l'incendie de 2008
Lieu de création d'une partie des voiries neuves
(photo Décembre 2012)



Les stationnements existants, appelés à être étendus sur une partie du site
(photo Décembre 2012)



Le giratoire actuel, dont le projet prévoit le déplacement, et le remplacement par l'extension du parking PL et la création des voiries.
(photo Décembre 2012)

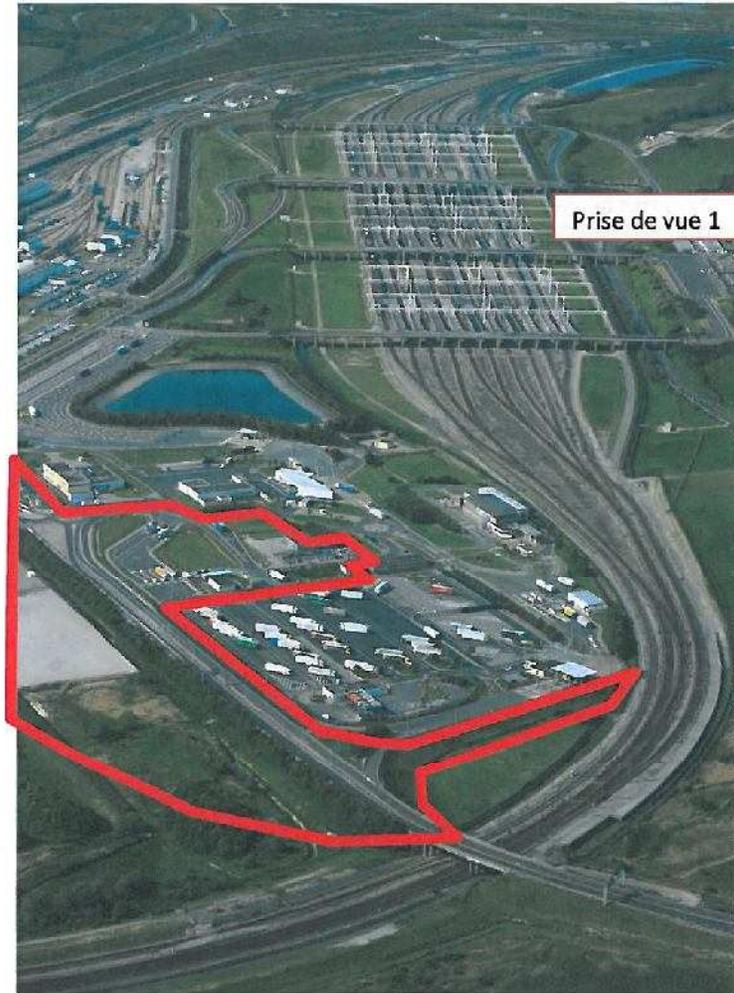


2^{ème} partie : le projet dans son paysage lointain

Vue aérienne oblique (2008)



Vue aérienne oblique (2008)



ANNEXE 4

Plan du projet

Voir « Plan masse »

Réf : F30-300-0-NBIN-1810-B-DW1-4

Joint au présent dossier.

DRAFT

DRAFT

DRAFT

DRAFT



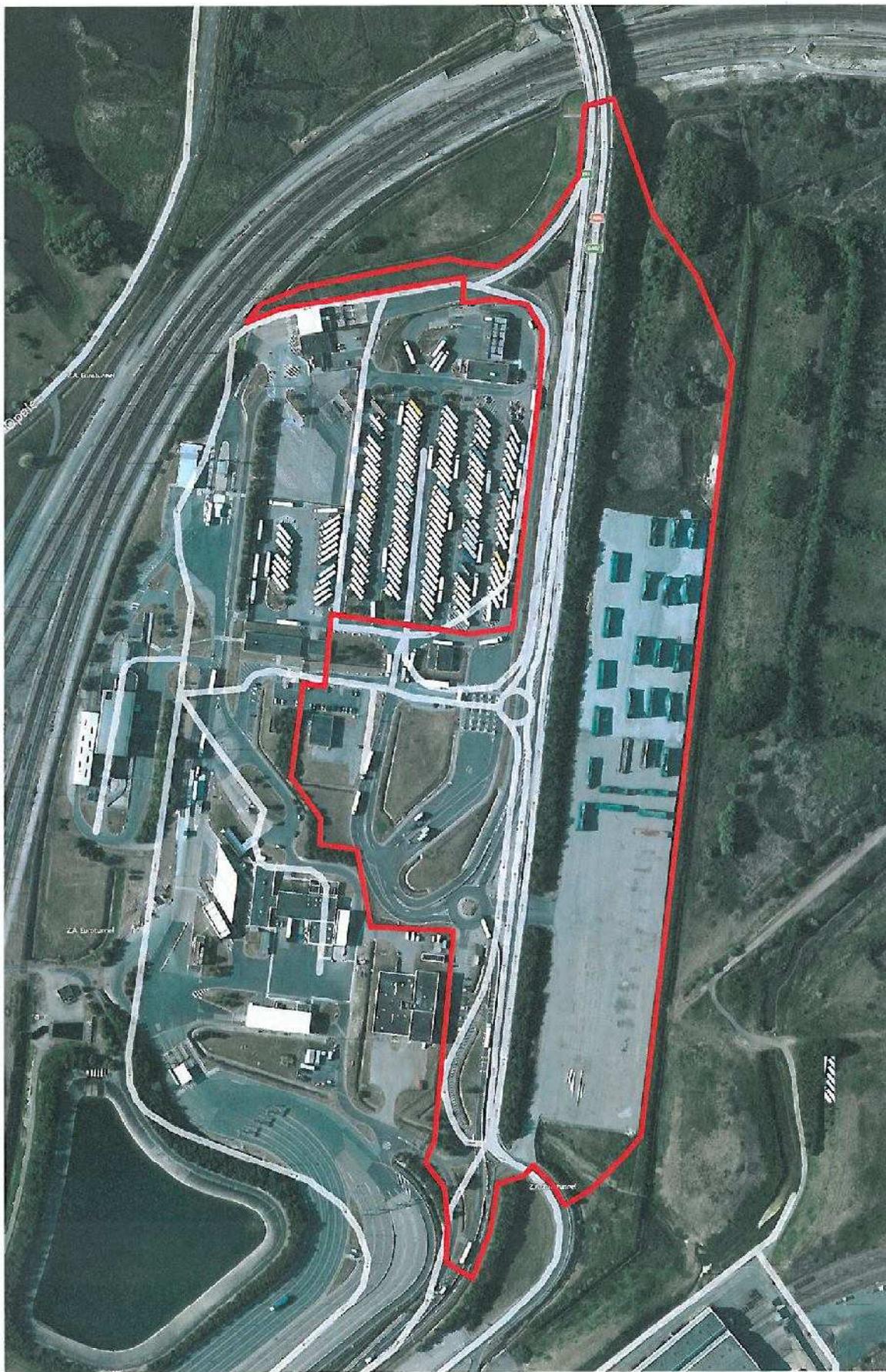
 ESPINGARD INDUSTRIELLE Didier & Projeas			
Proj. 315 - Parc d'Activités Soudan P10 P22 2 ^e Tranche, Parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000			



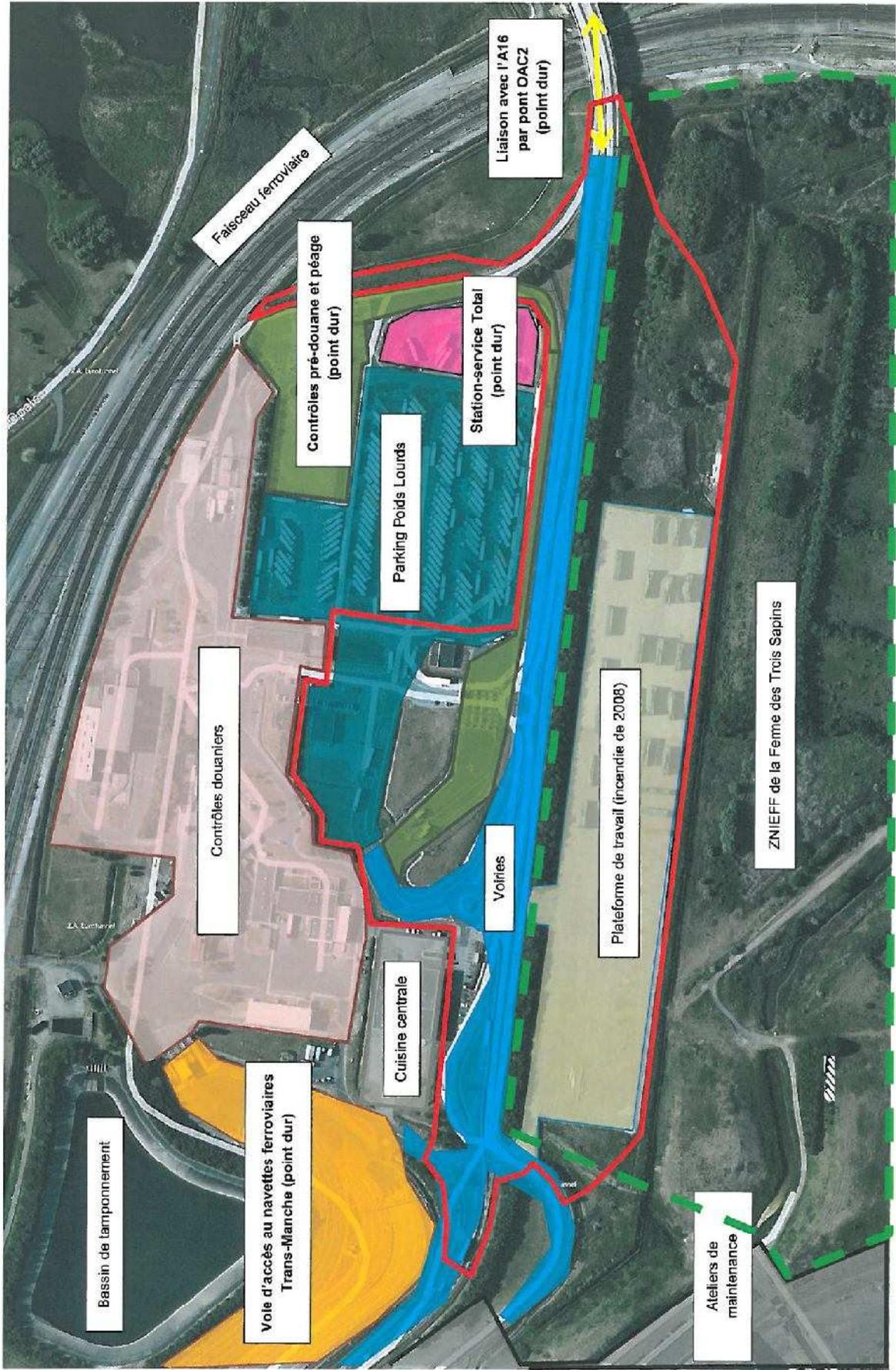
ANNEXE 5

Plan des abords du projet

Vue aérienne des existants, avec le périmètre du projet



Existants commentés (avec position des points durs, non modifiables).



ANNEXE 10 - GLOSSAIRE

Atterrissement : Processus de comblement naturel d'une mare. Les végétaux morts s'accumulent au fond de la mare, la comblant au fil des ans.

Délaissé de la boucle Est : Zone appartenant à EUROTUNNEL comprise entre le faisceau de voies ferroviaires, le terminal Fret et la zone de Maintenance.

Eutrophisation : L'eutrophisation est la modification et la dégradation d'un milieu aquatique, liée en général à un apport excessif de substances nutritives (azote provenant surtout des nitrates agricoles et des eaux usées, et secondairement de la pollution automobile, et phosphore, provenant surtout des phosphates et des eaux usées), qui augmentent la production d'algues et d'espèces aquatiques, et même parfois la turbidité, en privant le fond et la colonne d'eau de lumière.

Terminal Fret : Terminal d'embarquement des poids lourds vers le tunnel sous la manche.

TMD EUROTUNNEL : Transport de Matières Dangereuses par camions dont la cargaison (limitée en volume et en nature de produit transporté afin de limiter les conséquences de la survenue d'un incendie dans le tunnel) est approuvée par le règlement Eurotunnel.

Tous TMD : Transport de Matières Dangereuses par camions, quel que soit le volume et la nature de la cargaison transportée. Cela inclut les produits extrêmement inflammables et explosifs notamment.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

ANNEXE 14 – AUTOEVALUATION

La zone du terminal se trouve au sein d'un espace originellement dédié au système de transport ferroviaire et aux installations qui lui sont liées (cf PLU de Coquelles, Plan d'Aménagement de la Zone et Règlement d'Aménagement de Zone constitutif de la Zone d'Activité Commerciale). La création de cet espace a déjà fait l'objet d'une étude d'impact qui a donné lieu à l'instauration de mesures de compensation.

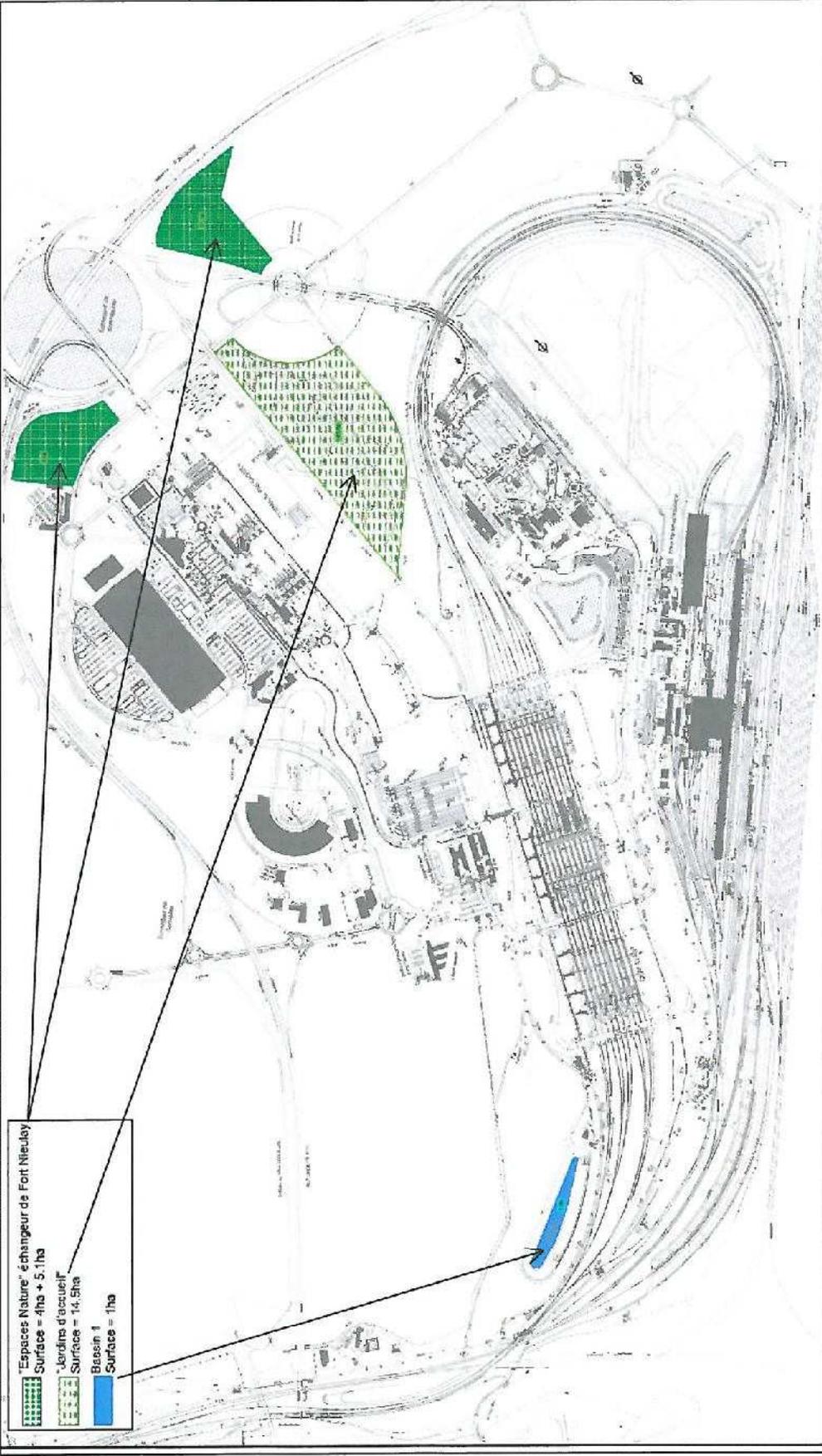
Outre une augmentation des capacités de péage afin de faire face à la croissance du trafic, des objectifs positifs sont associés au projet :

- Amélioration de la sécurité en évitant la formation de files de poids lourds sur l'A16. Cette amélioration passe par la création de voies de stockage en amont du péage Fret (cf. Annexe 12 pour étude de trafic).
- Création d'un parking sécurisé Poids lourds permettant :
 - 1/ de contrôler l'accès aux Poids Lourds transportant des matières dangereuses (limitation des risques incendie sur le parking), alors qu'actuellement tous type de TMD peuvent y stationner.
 - 2/ de limiter le nombre d'actes de vandalisme (vois de marchandises et siphonnage de carburants).
 - 3/ de limiter le passage de clandestins.
- Création d'une voie d'accès spécifique pour les accès de véhicules légers des agents EUROTUNNEL au site de Maintenance, améliorant la sécurité et le temps d'accès du personnel.

Malgré ces effets bénéfiques, le projet aura des incidences pour la partie remblai de zone humide, au niveau de l'extension du Terminal dans la zone dite du délaissé de la boucle Est. Or Eurotunnel souligne trois points essentiels:

- 1- Le dossier de ZAC (cf. Annexe 15), précise que la zone d'extension du Terminal Fret liée au projet actuel fait partie de la zone ZE « Zone de règlement propre à la zone réservée au système de transport ». Or la ZAC a déjà fait l'objet d'une étude environnementale (cf. Annexe 15 du Cerfa) qui a donné lieu à l'instauration de mesures de compensation.

Ces mesures de compensation, valables sur l'ensemble de la ZAC, sont explicitées dans l'annexe 15 du Cerfa Tome 1. Les surfaces de compensation écologique créées sont reprises sur le plan suivant :



Ainsi, l'ensemble de la ZAC a été compensé dès l'origine à hauteur de 24.6 hectares de surfaces écologiques créées constituées par les jardins d'accueil (14.5 ha), les espaces nature de l'échangeur de Fort Nieulay (9.1 ha) et le bassin n°1 (1 ha).

2- L'ensemble des incidences résiduelles va être traité dans le cadre du dossier loi sur l'eau, soumis à autorisation au titre du remblai en zone humide, en cours d'élaboration et dont le dépôt est prévu courant Avril 2013.

3- Des mesures d'accompagnement sont donc en cours d'élaboration dans le cadre de l'élaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

EUROTUNNEL étant depuis de nombreuses années en convention avec le Conservatoire des Sites Naturels (CSN), c'est en lien avec ce partenaire local qu'EUROTUNNEL envisage les mesures d'accompagnement. Les mesures seront décrites dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en termes d'emplacement, de consistance et de moyens. Une lettre d'intention entre EUROTUNNEL et le CSN sera annexée au dossier loi sur l'eau afin de cadrer les mesures d'atténuation. Parmi les mesures d'accompagnement en discussion à ce jour, on note dès à présent:

- Le rétablissement de la fonctionnalité de mares dans le délaissé de la boucle Est (curage) afin de recréer de la biodiversité.
- La création d'une zone de pâturage (moutons) afin de limiter la colonisation par des espèces invasives et recréer de la biodiversité.
- La remise en fonctionnalité de la zone de compensation du bassin n°1, dont l'entretien de la zone doit être amélioré afin de retrouver sa fonctionnalité écologique initiale.

Ces mesures seront dans le prolongement direct de la démarche engagée par EUROTUNNEL à ce jour et ayant conduit à l'élaboration d'un plan de gestion 2007-2013 et des suivis ornithologiques (cf. Annexes 7).

Au vue de l'ensemble de ces éléments, EUROTUNNEL considère que le projet ne justifie pas la réalisation d'une étude d'impact.

